



Rapport sur la qualité des actifs  
financés et sur l'encours d'obligations foncières  
au 30 septembre 2023  
Caisse Française de Financement Local  
(Instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022)

**C.I.B 14 388**

Conformément à l'instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter des informations sur :

- l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local, hors intérêts courus non échus,
- l'encours d'obligations foncières, et
- le cadre de gestion des risques de taux, de change, de liquidité et de crédit.

Au 30 septembre 2023, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé :

- d'expositions sur des personnes publiques pour EUR 58,2 milliards, sous forme de prêts pour EUR 54,0 milliards (dont EUR 0,9 milliard de liquidités déposés à la Banque de France) et sous forme de titres pour EUR 4,2 milliards, et
- d'expositions sur des établissements de crédit (titres et dépôts) pour EUR 2,1 milliards.

Le détail du *cover pool* est présenté dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 30/09/2023	Total des actifs	Actifs détenus hors <i>cover pool</i>	Actifs du <i>cover pool</i>
Expositions sur des personnes publiques			
-Prêts (Hors liquidités déposées à la banque de France)	53 386 637	334 377	53 052 260
-Liquidités déposées à la banque de France	910 877	-	910 877
-Titres	4 222 539	-	4 222 539
Autres expositions: Expositions sur des établissements de crédit (Titres, expositions et dépôts)	2 086 360	-	2 086 360
Provisions Collectives	- 14 863	-	14 863
<b>TOTAL</b>	<b>60 591 549</b>	<b>334 377</b>	<b>60 257 172</b>

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 septembre 2023 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la directive covered bonds et à la réglementation CRR / CRD IV.

## 1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

## 2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

### 2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 30/09/2023	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés <sup>(1)</sup>
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
<b>France</b>						
Administration centrale						
- refinancements export	-	-	7 106 172	-	7 106 172	-
- autres	5 016	-	22	230 000	235 039	-
Banque centrale						
- Compte auprès de la Banque de France <sup>(2)</sup>	910 877	-	-	-	910 877	-
Administrations régionales et locales						
- Régions	2 555 673	60 009	6 035	-	2 621 717	-
- Départements	6 721 548	-	307 098	-	7 028 646	1 250
- Communes	14 107 180	12 240	544 893	-	14 664 313	20
- Territoires d'outre-mer	76 925	-	3 626	-	80 551	-
- Groupement de collectivités locales <sup>(3)</sup>	13 671 017	45 737	94 384	-	13 811 137	2 976
Entités du secteur publics :						
- Etablissements publics de santé	5 978 088	-	-	-	5 978 088	-
- Autres entités du secteur public	1 263 727	225 000	-	-	1 488 727	5
<b>Sous-total</b>	<b>45 290 051</b>	<b>342 986</b>	<b>8 062 229</b>	<b>230 000</b>	<b>53 925 266</b>	<b>4 251</b>
<b>Autriche</b>						
Administrations régionales et locales						
- Länder	153 455	-	-	-	153 455	-
<b>Sous-total</b>	<b>153 455</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>153 455</b>	<b>-</b>
<b>Belgique</b>						
Administrations régionales et locales						
- Régions	252	-	21 698	-	21 951	-
<b>Sous-total</b>	<b>252</b>	<b>-</b>	<b>21 698</b>	<b>-</b>	<b>21 951</b>	<b>-</b>
<b>Canada</b>						
Administrations régionales et locales						
- Communes avec échelon de notation 1	100 287	-	21 471	-	121 757	-
<b>Sous-total</b>	<b>100 287</b>	<b>-</b>	<b>21 471</b>	<b>-</b>	<b>121 757</b>	<b>-</b>
<b>Espagne</b>						
Administration centrale	-	180 000	-	-	180 000	-
Administrations régionales et locales						
- Régions	-	50 000	-	-	50 000	-
- Communes	59 594	-	-	-	59 594	-
<b>Sous-total</b>	<b>59 594</b>	<b>230 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>289 594</b>	<b>-</b>
<b>Etats-Unis</b>						
Administrations régionales et locales						
- États fédérés avec échelon de notation 1	-	107 943	-	-	107 943	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>107 943</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>107 943</b>	<b>-</b>

En EUR milliers, au 30/09/2023		Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours impayés <sup>(1)</sup>
PAYS		Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires		
<b>Italie</b>							
Administration centrale	-	1 080 614	-	-	-	1 080 614	-
Administrations régionales et locales							
- Régions	-	1 212 486	-	-	-	1 212 486	-
- Provinces	-	375 092	-	-	-	375 092	-
- Communes	3 192	611 542	-	-	-	614 734	-
- Groupement de collectivités locales	-	6 877	-	-	-	6 877	-
<b>Sous-total</b>	<b>3 192</b>	<b>3 286 611</b>	-	-	-	<b>3 289 802</b>	-
<b>Japon</b>							
Administrations régionales et locales							
- Communes avec échelon de notation 2	-	25 000	-	-	-	25 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>25 000</b>	-	-	-	<b>25 000</b>	-
<b>Portugal</b>							
Administrations régionales et locales							
- Communes	4 316	-	-	-	-	4 316	-
<b>Sous-total</b>	<b>4 316</b>	-	-	-	-	<b>4 316</b>	-
<b>Suède</b>							
Administrations régionales et locales							
- Communes	18 490	-	-	-	-	18 490	-
<b>Sous-total</b>	<b>18 490</b>	-	-	-	-	<b>18 490</b>	-
<b>Suisse</b>							
Administrations régionales et locales							
- Cantons avec échelon de notation 1	65 253	-	30 175	-	-	95 428	-
- Communes avec échelon de notation 1	132 674	-	-	-	-	132 674	-
<b>Sous-total</b>	<b>197 927</b>	-	<b>30 175</b>	-	-	<b>228 102</b>	-
<b>SOUS-TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45 827 564</b>	<b>3 992 539</b>	<b>8 135 573</b>	<b>230 000</b>	-	<b>58 185 676</b>	<b>4 251</b>
<b>Provisions Collectives</b>						<b>(14 863)</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						<b>58 170 813</b>	

(1) La Caisse Française de Financement Local publie des comptes annuels et semestriels. Par conséquent, le détail des données relatif aux créances douteuses et litigieuses et aux provisions au 30 septembre 2023 n'est pas présenté dans le tableau ci-dessus. Les provisions et créances douteuses et litigieuses font néanmoins l'objet d'un suivi régulier et donnent lieu à un ajustement des expositions présentées dans ce même tableau.

(2) Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2023.

(3) Dont EUR 10 367 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

## 2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local détient des expositions sur des personnes publiques au Canada, aux Etats-Unis, au Japon et en Suisse dont l'éligibilité nécessite une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

## 2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2023

<b>Maturité résiduelle finale</b>		
<b>Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)</b>	<b>Nombre d'opérations (1)</b>	<b>Encours total</b>
0	1 388	1 013 869
1	2 125	442 519
2	4 066	753 377
3	2 367	1 277 372
4	2 234	1 673 514
5	2 856	1 917 135
6	2 359	2 895 404
7	2 809	2 738 885
8	1 688	2 264 898
9	1 577	2 382 442
10	1 622	3 220 127
11	1 813	4 340 799
12	1 855	4 982 008
13	1 652	5 251 599
14	1 281	3 250 782
15	1 126	2 708 133
16	1 083	2 465 494
17	822	3 064 068
18	855	2 927 098
19	627	2 148 439
20	402	864 257
21	259	488 555
22	200	514 391
23	253	854 102
24	259	1 741 767
25	144	344 169
26	129	374 446
27	64	423 003
28	56	183 066
29	61	357 573
30	78	233 601
31	15	100 991
32	31	77 146
33	14	12 062
34	13	34 544
35	11	37 229
36	6	9 145
37	2	19 947
38	1	6 318
40	24	58 660
41	14	26 288
	<b>38 241</b>	<b>58 479 223</b>
<b>ÉCART DE CHANGE</b>		- 293 547
Provisions collectives non ventilées		- 14 863
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>58 170 813</b>

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

## 2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/09/2023

	<b>Remboursements anticipés survenus en 2023</b>	<b>Taux de RA fin de période</b>
- Refinancements export	56 780	0,83%
- Secteur public local	91 108	0,17%
<b>TOTAL expositions sur personnes publiques</b>	<b>147 888</b>	<b>0,24%</b>

Le taux de RA calculé sur l'année 2023 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus durant l'exercice 2023 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2022, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,44% correspondant à EUR 257 millions de remboursements anticipés.

### 3. AUTRES EXPOSITIONS : EXPOSITIONS SUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

#### 3.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/09/2023	Pays	Encours
<b>1<sup>er</sup> échelon de qualité de crédit</b>		
Obligations sécurisées		
	France	593 222
	Autres pays	620 031
Autres titres bancaires		
	France	21 000
	Autres pays	258 000
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	308
<b>2<sup>ème</sup> échelon de qualité de crédit</b>		
Obligations sécurisées		
	France	-
	Autres pays	-
Autres titres bancaires		
	France	399 000
	Autres pays	190 000
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	4 799
<b>3<sup>ème</sup> échelon de qualité de crédit</b>		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>2 086 360</b>

Les autres expositions correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme d'obligations, d'obligations sécurisées ou de certificats de dépôts, émis par des établissements de crédit. Cette rubrique inclut également les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises. Elle peut aussi inclure les prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés inclus dans le *cover pool* sont comptabilisés hors bilan et ne figurent donc pas dans le tableau des expositions sur les établissements de crédit à l'actif du bilan.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi ces expositions.

### 3.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les expositions sur établissements de crédit doivent bénéficier d'une notation de 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> échelon de qualité de crédit ou, lorsqu'elles ont une durée inférieure à 100 jours et se présentent sous la forme de dépôts à court terme utilisés pour répondre à l'exigence relative au coussin de liquidité du panier de couverture, d'une notation de 3<sup>ème</sup> échelon de qualité de crédit.

Des limites en volume sont applicables à ces expositions en fonction de leur notation. Néanmoins, les actifs qui contribuent au niveau minimal de sur-nantissement de 105% ne sont pas soumis à ces limites.

Au 30 septembre 2023, ces différentes conditions sont remplies.

### 3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/09/2023

Maturité résiduelle finale		
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations <sup>(1)</sup>	Total
0	3	99 707
1	10	649 253
2	6	145 900
3	5	184 000
4	3	183 000
5	9	483 300
7	3	117 000
8	1	24 000
10	2	200 200
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>2 086 360</b>

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération dont l'échéance est inférieure à 1 an.

### 3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours de l'année 2023, ni au cours de l'année 2022.

### 3.5 MONTANT DES TITRES, SOMMES ET VALEURS RECUES EN GARANTIE DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Le montant reçu en garantie des opérations de couverture est uniquement constitué de cash et est fongible avec le reste de la trésorerie de la société. La dette de restitution du cash collatéral reçu au 30 septembre 2023 s'élève à EUR 118,4 millions.



## 4. Liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN)

Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure
FR0000486581	Non	RCB 90	Non	RCB 165	Non	RCB 2013-6	Non	RCB 2014-41	Non	FR0013221389	Non	RCB 2020-1	Non
AU00000XAHB0	Non	RCB 97	Non	RCB 166	Non	RCB 2013-14	Non	RCB 2014-42	Non	RCB 2017-7	Non	FR0013310026	Non
FR0010093336	Non	RCB 98	Non	RCB 167	Non	RCB 2013-15	Non	FR0011916220	Non	RCB 2017-8	Non	FR00133535820	Non
FR0010089839	Non	RCB 103	Non	RCB 168	Non	RCB 2013-16	Non	RCB 2014-43	Non	RCB 2017-9	Non	FR00133519568	Non
FR0010114371	Non	RCB 104	Non	RCB 169	Non	RCB 2013-17	Non	RCB 2014-44	Non	FR0013230703	Non	FR0014000N39	Non
FR0010134577	Non	RCB 105	Non	RCB 170	Non	RCB 2013-18	Non	RCB 2014-45	Non	RCB 2017-10	Non	FR0014001GV5	Non
FR0010160911	Non	RCB 106	Non	RCB 171	Non	RCB 2013-19	Non	RCB 2014-46	Non	FR0013255866	Non	FR0013482189	Non
FR0010163394	Non	RCB 107	Non	RCB 172	Non	RCB 2013-20	Non	FR0012169910	Non	FR0013256872	Non	FR00140024V5	Non
FR0010212977	Non	RCB 108	Non	RCB 173	Non	RCB 2013-21	Non	RCB 2015-1	Non	RCB 2017-11	Non	FR00140033E4	Non
FR0010261529	Non	RCB 109	Non	RCB 174	Non	RCB 2013-22	Non	RCB 2015-2	Non	FR0013267259	Non	FR00140049N1	Non
FR0010279109	Non	RCB 110	Non	RCB 175	Non	RCB 2013-23	Non	RCB 2015-3	Non	FR0013267754	Non	FR00140006K7	Non
FR0010289322	Non	FR0010766923	Non	RCB 176	Non	RCB 2013-24	Non	RCB 2015-4	Non	FR0013150257	Non	FR00140001ZD3	Non
FR0010289397	Non	FR0010775486	Non	RCB 177	Non	RCB 2013-25	Non	RCB 2015-5	Non	RCB 2017-12	Non	FR0014005MV4	Non
FR0010306456	Non	RCB 116	Non	CH0111862063	Non	RCB 2013-26	Non	FR0012568228	Non	RCB 2017-13	Non	FR0014005N39	Non
FR0010306498	Non	RCB 117	Non	RCB 178	Non	RCB 2013-27	Non	RCB 2015-6	Non	FR0013284072	Non	FR0014005Y20	Non
FR0010306506	Non	RCB 118	Non	RCB 179	Non	RCB 2014-1	Non	RCB 2015-7	Non	FR0013293578	Non	FR0014007PX9	Non
FR0010306514	Non	RCB 119	Non	RCB 181	Non	RCB 2014-10	Non	RCB 2015-8A	Non	RCB 2017-14	Non	FR0014007PY7	Non
FR0010306522	Non	RCB 120	Non	RCB 182	Non	RCB 2014-11	Non	RCB 2015-8B	Non	RCB 2022-1	Non	RCB 2022-1	Non
FR0010306548	Non	RCB 121	Non	RCB 183	Non	RCB 2014-12	Non	RCB 2015-9	Non	FR0013263734	Non	FR0014008C18	Non
FR0010318410	Non	RCB 122	Non	FR0010923920	Non	RCB 2014-2	Non	RCB 2015-10	Non	RCB 2018-1	Non	FR0014008E65	Non
FR0010322792	Non	FR0010781591	Non	FR0010925073	Non	RCB 2014-3	Non	RCB 2015-11	Non	FR0013311495	Non	RCB 2022-2	Non
RCB 1	Non	RCB 123	Non	RCB 184	Non	RCB 2014-4	Non	FR0012686111	Non	FR0013319399	Non	FR00140090M1	Non
RCB 10	Non	RCB 124	Non	FR0010963959	Non	RCB 2014-5	Non	FR0012686145	Non	FR0013310018	Non	FR0014009QA1	Non
RCB 11	Non	RCB 125	Non	RCB 185	Non	RCB 2014-6	Non	FR0012727293	Non	RCB 2018-2	Non	FR001400A0C0	Non
RCB 12	Non	RCB 126	Non	RCB 187	Non	RCB 2014-7	Non	RCB 2015-12	Non	FR0013330156	Non	FR001400AJT0	Non
RCB 13	Non	RCB 127	Non	RCB 188	Non	RCB 2014-8	Non	RCB 2015-13	Non	RCB 2018-3	Non	FR001400BAQ3	Non
RCB 14	Non	RCB 128	Non	RCB 189	Non	RCB 2014-9	Non	RCB 2015-14	Non	FR0013088432	Non	FR001400DA16	Oui
RCB 15	Non	RCB 129	Non	RCB 190	Non	FR0011686401	Non	RCB 2015-15	Non	RCB 2018-4	Non	FR001400DXR9	Oui
RCB 16	Non	RCB 131	Non	RCB 191	Non	RCB 2014-13	Non	FR0012939882	Non	RCB 2018-5	Non	FR001400E159	Oui
RCB 4	Non	RCB 132	Non	RCB 192	Non	RCB 2014-14	Non	FR0012968451	Non	FR0013347085	Non	RCB 2022-3	Oui
RCB 5	Non	RCB 133	Non	RCB 193	Non	FR0011701044	Non	FR0013029220	Non	FR0013347143	Non	FR001400FGK4	Oui
RCB 6	Non	RCB 134	Non	RCB 194	Non	RCB 2014-15	Non	RCB 2015-16	Non	RCB 2018-6	Non	FR001400FFW1	Oui
RCB 7	Non	RCB 135	Non	RCB 195	Non	RCB 2014-16	Non	RCB 2015-17	Non	FR0013348919	Non	FR001400FKH2	Oui
RCB 19	Non	RCB 136	Non	RCB 196	Non	RCB 2014-17	Non	FR0013081049	Non	FR0013351848	Non	RCB 2023-1	Oui
RCB 20	Non	RCB 137	Non	RCB 197	Non	FR0011737956	Non	RCB 2015-18	Non	FR0013352499	Non	FR001400HMS1	Oui
RCB 21	Non	RCB 138	Non	RCB 199	Non	RCB 2014-18	Non	RCB 2015-19	Non	FR0013330693	Non	FR001400HQE2	Oui
RCB 22	Non	RCB 139	Non	RCB 200	Non	RCB 2014-19	Non	RCB 2016-1	Non	FR0013385788	Non	FR001400H562	Oui
RCB 24	Non	RCB 140	Non	RCB 202	Non	RCB 2014-20	Non	RCB 2016-2	Non	FR0013255858	Non	RCB 2023-2	Oui
RCB 25	Non	RCB 141	Non	RCB 203	Non	RCB 2014-21	Non	FR0013108248	Non	FR0013387362	Non	RCB 2023-3	Oui
RCB 26	Non	RCB 142	Non	RCB 204	Non	RCB 2014-22	Non	RCB 2016-3	Non	FR0013396355	Non	RCB 2023-4	Oui
RCB 27	Non	RCB 143	Non	RCB 205	Non	RCB 2014-23	Non	FR0013119070	Non	FR0013397205	Non	FR001400I75	Oui
RCB 28	Non	RCB 144	Non	RCB 206	Non	RCB 2014-24	Non	RCB 2016-4	Non	FR0013397361	Non	FR001400IIR7	Oui
RCB 29	Non	RCB 145	Non	RCB 208	Non	RCB 2014-25	Non	RCB 2016-5	Non	FR0013397676	Non	RCB 2023-5	Oui
RCB 30	Non	RCB 146	Non	FR0011546886	Non	RCB 2014-26	Non	RCB 2016-6	Non	FR0013397767	Non	FR001400GM85	Oui
RCB 35	Non	RCB 147	Non	FR0011547744	Non	RCB 2014-27	Non	FR0012467942	Non	RCB 2019-1	Non	FR001400IWN7	Oui
RCB 39	Non	RCB 149	Non	FR0011548791	Non	RCB 2014-28	Non	FR0013198223	Non	FR0013400538	Non	RCB 2023-6	Oui
RCB 40	Non	RCB 150	Non	FR0011548866	Non	RCB 2014-31	Non	RCB 2016-7	Non	RCB 2019-2	Non	FR001400K172	Oui
RCB 44	Non	RCB 151	Non	FR0011549997	Non	RCB 2014-32	Non	RCB 2016-8	Non	FR0013396363	Non		
RCB 45	Non	RCB 152	Non	RCB 2013-1	Non	FR0011580588	Non	FR0013202850	Non	FR0013403433	Non		
RCB 50	Non	RCB 153	Non	RCB 2013-2	Non	RCB 2014-29	Non	FR0013203619	Non	FR0013403516	Non		
FR0010443630	Non	RCB 154	Non	RCB 2013-3	Non	RCB 2014-30	Non	FR0013204609	Non	FR0013405560	Non		
FR0010504761	Non	RCB 155	Non	RCB 2013-4	Non	RCB 2014-33	Non	FR0013184181	Non	RCB 2019-4	Non		
RCB 51	Non	RCB 156	Non	RCB 2013-5	Non	RCB 2014-34	Non	FR0013219631	Non	RCB 2019-3	Non		
FR0010526376	Non	RCB 157	Non	RCB 2013-10	Non	RCB 2014-35	Non	RCB 2017-1	Non	RCB 2019-5	Non		
FR0010594374	Non	RCB 158	Non	RCB 2013-11	Non	RCB 2014-36	Non	FR0013234952	Non	FR0013345485	Non		
RCB 69	Non	RCB 159	Non	RCB 2013-12	Non	RCB 2014-37	Non	RCB 2017-2	Non	FR0013436623	Non		
RCB 76	Non	RCB 160	Non	RCB 2013-13	Non	RCB 2014-38	Non	RCB 2017-3	Non	FR0013456589	Non		
RCB 78	Non	RCB 162	Non	RCB 2013-7	Non	RCB 2014-40	Non	RCB 2017-4	Non	FR0013459757	Non		
RCB 79	Non	RCB 163	Non	RCB 2013-8	Non	FR0011907963	Non	RCB 2017-5	Non	FR0013479052	Non		
RCB 80	Non	FR0010840108	Non	RCB 2013-9	Non	RCB 2014-39	Non	RCB 2017-6	Non	FR0013511615	Non		

Le tableau ci-dessus présente la liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) pour toutes les émissions d'obligations foncières auxquelles un code ISIN a été attribué, et le numéro du contrat pour les placements privés réalisés sous la forme de *registered covered bonds* (RCB). Pour chacun de ces titres, est indiqué s'il bénéficie (« Oui » ou « Non ») du label « Obligation européenne de qualité supérieure ».

L'ensemble des émissions de la Caisse Française de Financement Local est conforme aux exigences de la nouvelle directive covered bonds, de l'article 129 du CRR et de l'article 52-4 de la directive OPCVM. À ce titre, les obligations foncières émises après le 8 juillet 2022, qui sont labellisées « obligation garantie européenne (de qualité supérieure) » et les obligations foncières émises avant cette date bénéficient toutes du meilleur traitement financier et réglementaire/prudentiel possible.

## 5. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

### 5.1 LE RISQUE DE TAUX

- La gestion du risque de taux :

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe qui se décline en un dispositif encadrant la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN). Afin de piloter cette sensibilité dans les limites imparties, la Caisse Française de Financement Local a mis en oeuvre la stratégie de couverture suivante :

- micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanilles libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par swap ;
- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre Euribor ou €str.

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de fixing.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par Sfil, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risque de taux sont analysés et gérés à travers :

- les gaps d'index et d'Euribor floorés :

<b>Gap d'index</b>	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et au hors-bilan, pour les opérations indexés sur euribor. Cette impasse est projetée jusqu'à extinction du bilan
<b>Gap d'euribor floorés</b>	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et au hors-bilan, pour les opérations indexées sur eurobior flooré. Cette impasse est projetée jusqu'à extinction du bilan.

Ces indicateurs sont calculés en vision statique.

Les gaps d'index sont utilisés pour suivre l'exposition au risque de base Euribor contre €str. Ces gaps sont encadrés pour chaque index tenor par une limite calculée sur la moyenne des différents gaps à 12 mois.

Les gaps d'Euribors floorés sont utilisés pour suivre l'exposition au risque optionnel. Pour la caisse Française de Financement Local, l'essentiel de ce risque est imputable aux floors des prêts

commerciaux indexés sur Euribor. Ce risque optionnel est couvert par swap. La position nette (après swaps) est encadrée par une limite sur le gap..

○ la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) : Pour gérer le risque de taux fixe, la Caisse Française de Financement Local a mis en place un dispositif de gestion qui s'articule principalement autour de l'indicateur de risque en valeur économique (sensibilité de la valeur actuelle nette (Van) dite « de gestion ») : cet indicateur est produit mensuellement et est calculé pour huit scénarios de choc de taux (les six scénarios du calcul du ratio réglementaire « outlier », définis par L'EBA, et deux scénarios de stress « internes » révisés une fois par an après analyse de la situation économique et financière déterminés sur la base des variations historiques des taux). La perte maximale observée parmi ces huit scénarios ne doit pas excéder la limite définie dans le cadre de l'appétit au risque de taux.

Sensibilités (en EUR mns)	31/12/2022	30/09/2023
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux de 200bp	1,3	-1,2
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux de 200 bp avec application d'un floor	-21,1	7,7
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux court terme	-9,2	-2,7
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux court terme avec application d'un floor	8,2	2,6
Scénario réglementaire "outlier" d'aplatissement de la courbe des taux avec application d'un floor	-11,0	-1,1
Scénario réglementaire "outlier" de pentification de la courbe des taux avec application d'un floor	10,5	2,1
Scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux	-16,6	-9,2
Scénario interne d'inversion de la courbe des taux	-31,4(*)	-4,6

(\*) pro forma

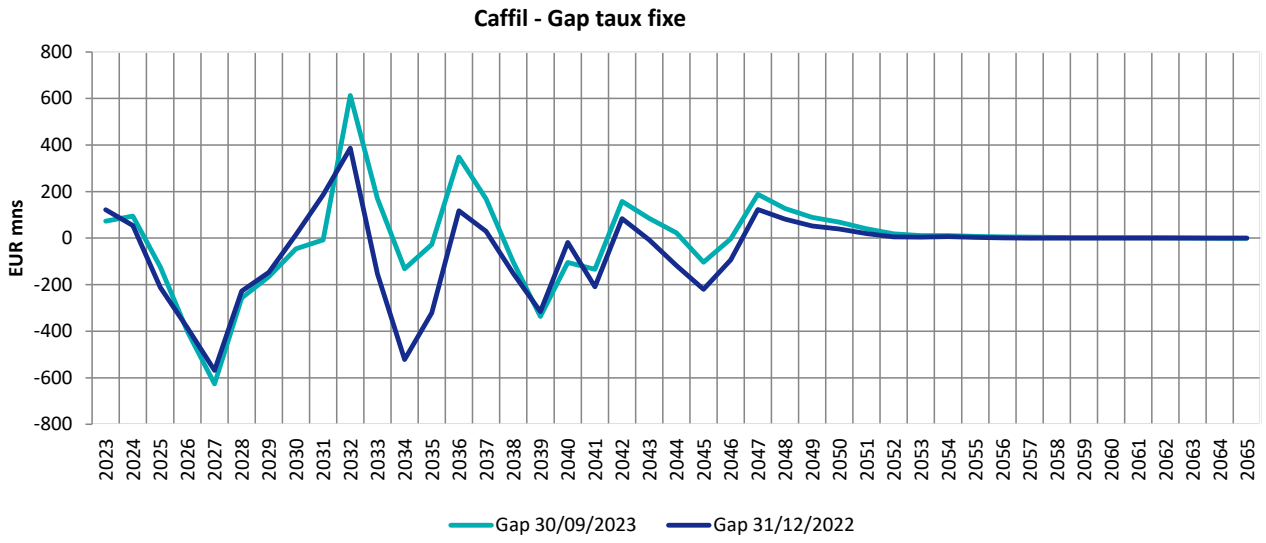
Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

• Mesure de la position de taux :

La position de taux est mesurée via la modélisation d'une impasse de taux fixe basée sur l'écoulement des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixe. Elle est calculée pour chaque intervalle de temps comme étant égal à la différence entre les encours moyens d'actifs à taux fixe et les encours moyens de passifs à taux fixe. A noter que :

- le fixing en cours des opérations à taux révisable est inclus dans l'impasse de taux fixe,
- le placement des fonds propres, représenté par les contrats internes, est intégré dans l'impasse de taux fixe,
- les soultes relatives aux dérivés, étalées en comptabilité, sont aussi incluses dans l'impasse de taux fixe

La position de taux de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2023 est la suivante :



## 5.2 LE RISQUE DE CHANGE

La politique de gestion du risque de change de la Caisse Française de Financement Local consiste à ne prendre aucun risque de change.

Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un cross-currency swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits export. Cela correspond aux situations suivantes :

- coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)
- impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- versement d'une commission dans une devise autre que l'euro.

Le risque résultant de ces positions de change est suivi au travers de la position de change totale nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes et engagements hors bilan. Les positions nettes sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

## 5.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Certaines positions ou activités du portefeuille bancaire de la Caisse Française de Financement Local, même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché et font peser un risque sur le résultat comptable ou sur les fonds propres ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires.

Il s'agit des titres de placement, dont les pertes de valeur en date d'arrêté sont provisionnées conformément aux normes comptables françaises.

## 5.4 LE RISQUE DE LIQUIDITE

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

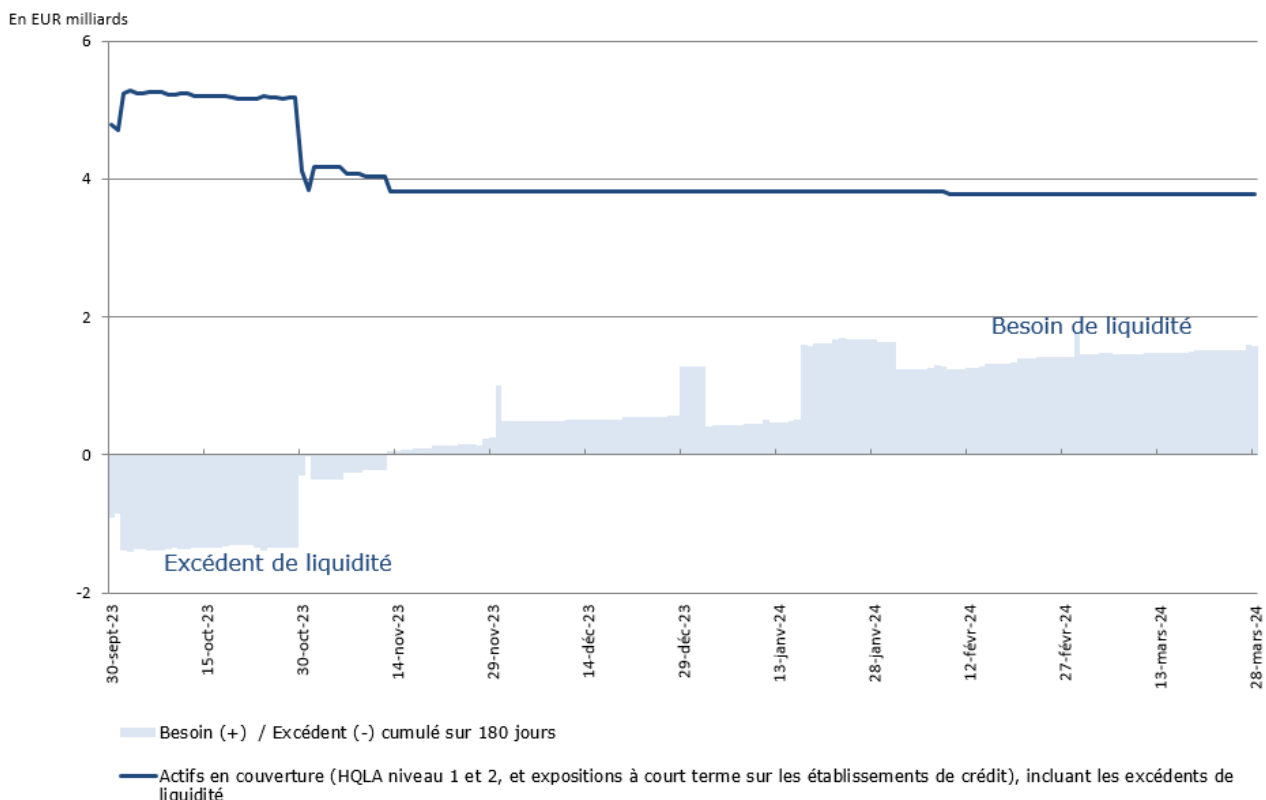
La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut par ordre de priorité :

- Utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 30 septembre 2023, ils s'élèvent à EUR 921,0 millions (dépôts à la Banque de France, au Trésor et dans des banques commerciales);
- Réaliser une émission obligataire ;
- Recourir à des tirages supplémentaires auprès de sa maison-mère dans le cadre de la convention de financement ;
- Céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
  - Les expositions sur établissements de crédit (hors comptes courants bancaires). Au 30 septembre 2023, celles-ci s'élèvent à EUR 2 081,3 millions, dont EUR 1 213,3 millions de titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B);
  - Les titres émis par le secteur public, liquides et de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B). Au 30 septembre 2023, ceux-ci s'élèvent à EUR 2 416,3 millions;
  - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 30 septembre 2023, ceux-ci s'élèvent à EUR 35 150,7 millions, avant haircut.

Au 30 septembre 2023, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 40 569,3 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France, y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France. Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de run-off, sont couverts en premier lieu par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) et, en deuxième lieu, par des expositions à court terme sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur ou du deuxième meilleur échelon de qualité de crédit, ou, du troisième meilleur échelon de qualité de crédit pour les dépôts à court terme. Les créances non garanties et jugées en défaut, conformément à l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, ne peuvent pas participer à la couverture des besoins de trésorerie.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des registered covered bonds (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus, en tenant compte des flux des dérivés de couverture. Au 30 septembre 2023, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie jusque mi-novembre 2023 (avec un maximum de EUR 1,4 milliard début octobre 2023) et un besoin de trésorerie sur le reste de la période (avec un maximum de EUR 1,8 milliard fin février 2024). Sur la période, les besoins de liquidité sont couverts, à tout moment, par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) ou par des expositions à court terme sur des établissements de crédit (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, des mesures de gestion spécifiques (par exemple, la réalisation d'une nouvelle émission obligataire ou le recours aux financements ou de la banque centrale) pourront être prises pour couvrir les besoins.



Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées, des dérivés et des actifs.

La projection du solde de trésorerie à 180 jours est calculée à partir de l'échéancier contractuel des flux d'intérêts et de capital des actifs et des passifs présents au bilan de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2023. Par ailleurs, cette projection tient compte des flux liés à des opérations certaines mais débutant postérieurement à la date d'arrêté.

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des options d'achat (call) qui sont uniquement exerçables par la Caisse Française de Financement Local.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

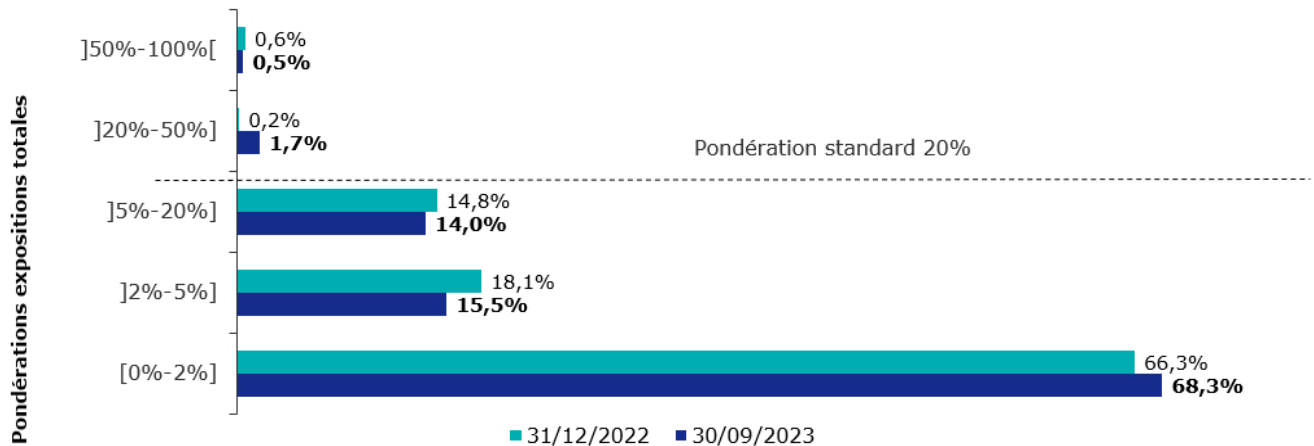
- Aucun remboursement anticipé volontaire sur les prêts commerciaux conformément aux hypothèses retenues dans la gestion ALM, ni exercice d'option sur les titres détenus à l'actif par la Caisse Française de Financement Local. Du point de vue de la liquidité, il s'agit donc du scénario le plus défavorable.
- Modélisation des passifs possédant une clause de rachat anticipé à la main de la Caisse Française de Financement Local : analyse au cas par cas des options exerçable sur les 180 jours. A noter qu'il n'existe pas au bilan de la Caisse Française de Financement Local de passif comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'investisseur.
- Les garanties en espèces reçues ou données aux contreparties au titre des dérivés de couverture (cash collatéraux ou variation margin) sont présentées sur la base des flux à venir et en projetant la valeur de marché des opérations sous-jacentes à conditions de marché inchangées. Concrètement, pour chaque contrat-cadre, une projection de la valorisation des swaps est faite en tenant compte des flux d'intérêts et de capital restant à recevoir et à verser jusqu'à maturité des swaps. Le montant de cash collatéral à verser ou recevoir sur les 180 prochains jours est déterminé à partir de cette valorisation.
- Projection des flux d'intérêts à taux variable sur la base du dernier fixing connu pour le premier flux d'intérêts et du taux projeté pour les flux suivants.

Estimation de la non performance des actifs sur la base de la variation du montant d'impayés la plus élevée sur une période de 180 jours observée sur la période 31 décembre 2011 – 30 septembre 2023 (actuellement EUR 34,9 millions positionnés au premier jour).

## 5.5 LE RISQUE DE CREDIT

- Ventilation de la totalité des actifs selon les pondérations de risque :

La qualité du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local peut être illustrée par les pondérations en risque attribuées à chacun de ses actifs dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité. En effet, la Caisse Française de Financement Local a fait le choix, pour l'essentiel de ses encours, de la méthode avancée pour calculer les exigences de fonds propres réglementaires.

**Pondérations en risque du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local au 30 septembre 2023 :**

Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local :

- 84 % du portefeuille a une pondération de risque inférieure ou égale à 5 % ;
- 2 % du portefeuille a une pondération supérieure à 20 %.

La pondération moyenne des actifs est de 4,6 %, contre 20 % dans le modèle standard de Bâle pour les collectivités locales européennes.

- Risque sur les contreparties bancaires :

La Caisse Française de Financement Local détient deux types d'expositions bancaires :

- des expositions sur des établissements de crédit pour un montant de EUR 2,1 milliards ;
- des contrats de dérivés, conclus dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

Les opérations de dérivés de la Caisse Française de Financement Local sont régies par des contrats-cadres ISDA ou FBF (Fédération bancaire française) signés avec des grandes banques internationales. Ces contrats ont des caractéristiques particulières, car ils doivent répondre à certaines contraintes imposées aux sociétés de crédit foncier (et aux autres émetteurs de *covered bonds*) par les agences de notation. Ces dernières années, la Caisse Française de Financement Local a amendé ces contrats pour tenir compte de l'évolution récente de la réglementation EMIR (signature d'annexes variation margin). Les dérivés de la Caisse Française de Financement Local ne sont pas soumis à l'obligation de clearing, ni au versement d'initial margin. Tous les swaps de taux et de devises conclus par la Caisse Française de Financement Local bénéficient du même privilège légal que les obligations foncières. Pour cette raison, la Caisse Française de Financement Local ne verse pas de *cash collateral* (ou de *variation margin*) à ses contreparties de dérivés, alors que celles-ci en versent, sauf certaines qui bénéficient de la meilleure notation court terme de la part des agences de notation. Fin juin 2022, une nouvelle convention de dérivés a été conclue avec SFIL à laquelle sont rattachés uniquement les dérivés qui couvrent les quelques actifs qui sont sortis du *cover pool* depuis le 8 juillet 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive *covered bonds*. Puisque ces dérivés ne bénéficient pas du privilège de la loi, la convention prévoit la possibilité d'échanger du collatéral dans les deux sens. La créance de collatéral versé dans le cadre de cette convention est classée hors *cover pool*, comme les dérivés correspondants et leurs actifs couverts.



L'ensemble des expositions sur dérivés au 30 septembre 2023 est présenté ci-dessous :

(En EUR milliards)	Total des notionnels	% total des notionnels	Mark to Market		Collatéral reçu	Collatéral versé
			-	+		
Cover pool - contreparties externes	66,7	81%	(1,8)	0,1	(0,1)	-
Cover pool - SFIL	15,4	19%	(1,4)	-	-	-
Hors cover pool - SFIL	0,2	0%	(0,0)	-	-	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>82,3</b>	<b>100%</b>	<b>(3,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,0</b>

Au 30 septembre 2023, la Caisse Française de Financement Local est exposée (juste valeur positive des swaps) sur neuf contreparties bancaires qui versent toutes du cash collatéral pour un montant total de EUR 0,1 milliard qui vient neutraliser l'exposition totale.

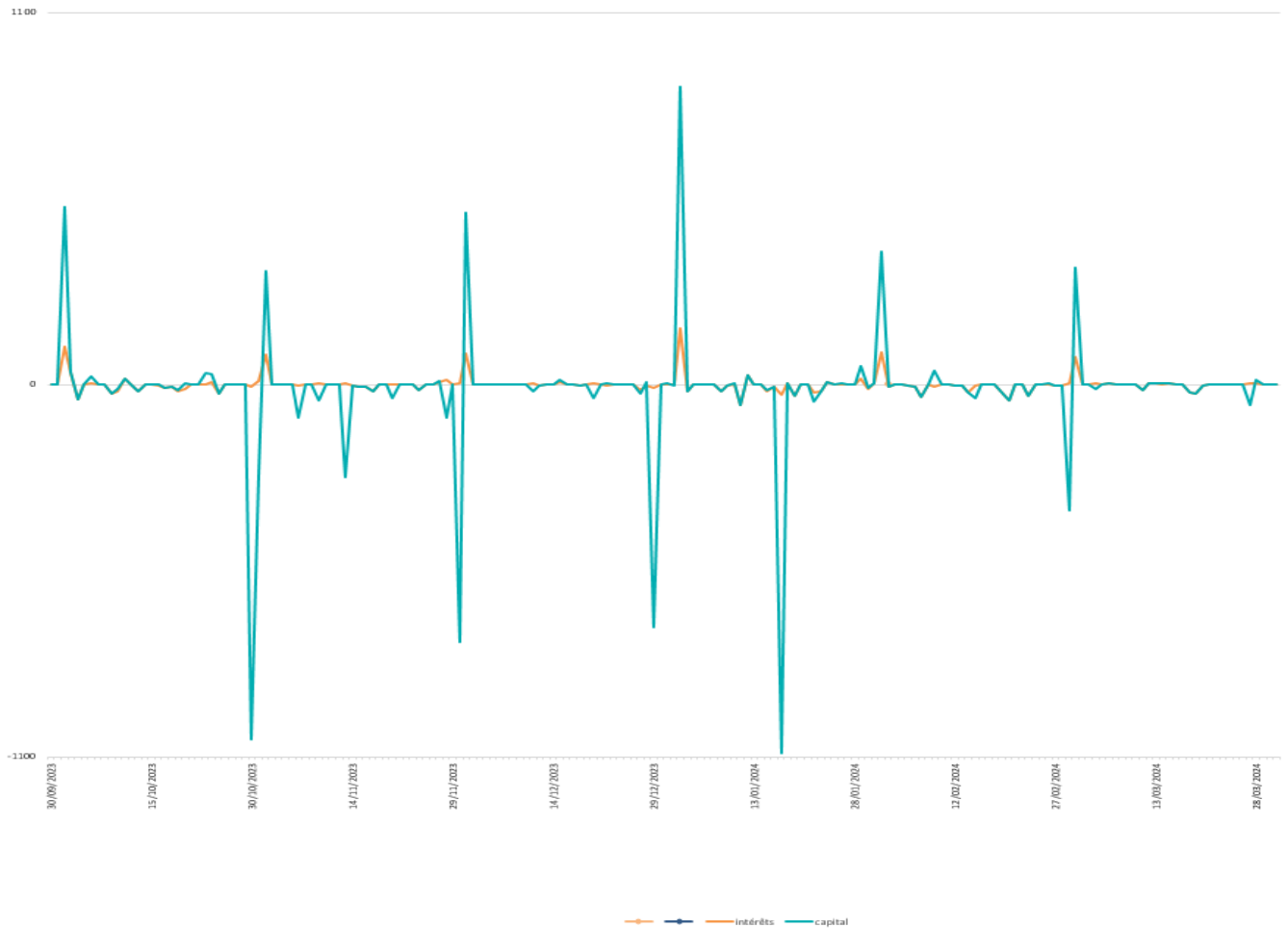
Les swaps conclus avec des contreparties externes représentent 81 % de l'encours de swaps et ceux conclus avec SFIL 19 %. Les swaps conclus avec les cinq premières contreparties externes représentent au total 52 % des montants notionnels.

## 6. Couverture du besoin de liquidité

Les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et sur les modalités de couverture sont présentées au paragraphe 5.4.

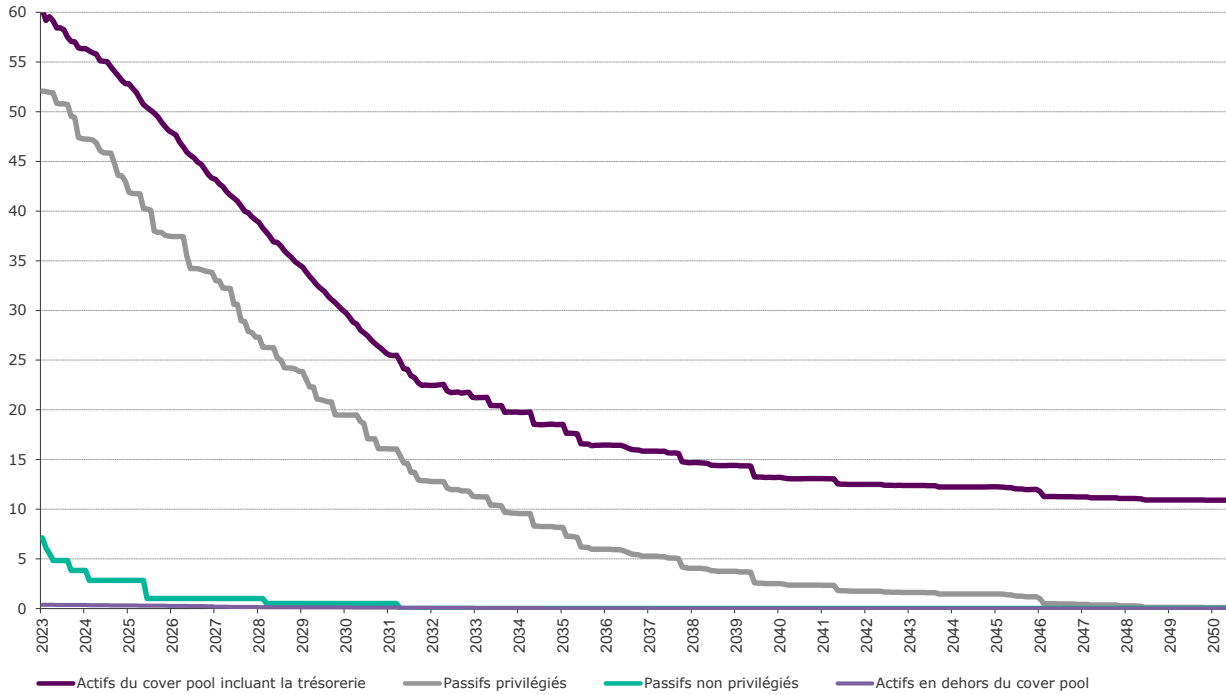
Le graphique ci-dessous présente la distinction entre les flux de capital et les flux d'intérêts constituant le besoin de liquidité à 180 jours :

En EUR millions



## 7. Structure des échéances

En EUR milliards



La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des options d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

## 8. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture réglementaire certifié, correspondant à la situation au 30 juin 2023, s'élève à 113,9%